

BULLETIN D'INSCRIPTION – ANDANTINO – Jusqu'à la 5P

I. Informations générales

A. Informations sur le-la représentant-e légal-e : Madame Monsieur

Nom :Prénom :

Adresse postale :

NPA : Commune :

Téléphone portable (En cas d'urgence): Autre téléphone

Adresse e-mail (Pour envoi de communications) :@.....

B. Informations sur l'élève :

Fille / Garçon

Nom : Prénom usuel :

Date de naissance :

Année scolaire au 31.08.2019 :P/ Harmos

Avez-vous de la famille (frère, sœur, parent) inscrite à l'EML : OUI / NON

II. Choix du cours

Méthode Jaques-Dalcroze

- Eveil musical : 12-24 mois marcheur
- 2 - 3 ans Parent enfant
- 3 - 4 ans Parent enfant
- 3 - 4 ans **Sans** Parent
- 1^{ère} année initiation – 1P
- 2^e année initiation – 2P
- 3^e année initiation – 3P

Découverte Musicale – 3P

Percu-flûte

- 1^{er} année – 3P
- 2^e année – 4P

Jardin du violon – 3P

Méthode Willems

- 3 – 4 ans **Sans** Parent
- 1^{ère} année initiation – 1P
- 2^e année initiation – 2P
- 3^e année initiation – 3P

Musicien en herbe - 4P ou 5P

- les vents flûte traversière, cor, hautbois, trombone, trompette - **lundi**
- les claviers orgue, contrebasse, violon, violoncelle, harpe - **jeudi**

Chœurs et initiation théâtrale

CantaBulle – à partir de 6 ans

Initiation théâtrale – à partir de 6 ans

Cours : Lieu, jour de cours et horaire souhaité (selon document *Horaire Initiation 2019-2020*) :

.....
Si non disponible, autre horaire désiré :

.....
Je souhaite payer l'écolage annuel en plusieurs acomptes : OUI / NON

Remarque(s) :

Lieu et date : Signature d'un-e représentant-e légal-e :

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance du règlement et des tarifs de l'EML. Je soussigné-e inscris mon enfant au minimum pour une année scolaire complète. Une fois l'inscription confirmée, le présent bulletin tient lieu de contrat et vaut comme reconnaissance de dette au sens de l'article 82 LP pour la finance d'écolage selon le tarif en vigueur. Cette inscription est valable pour la rentrée scolaire 2019-2020. Elle se renouvelle tacitement d'année en année. Toute renonciation doit être signalée par écrit à la Direction au plus tard le 31 mai pour la rentrée scolaire suivante.